LES SADIAVAHE :
Essai d'interprētation d'une rēvolte dans le Sud de Madagascar (1915-1917)

par
Faranirina V. ESOAVELOMANDROSO

Au début de février 1915 éclatent sur la rive gauche du fleuve Menarandra des incidents assez courants dans le Sud de l'Ile – vols de bétail et fuite des « brigands » dans la forêt d'épineux – pour que les autorités françaises ne s'en émeuvent outre mesure et n'envisagent qu'une simple opération de police. Rapidement cependant de nombreux villages aux alentours de Tranoroa, Beloha, Tsihombe en viennent à soutenir plus ou moins ouvertement les « voleurs » et des groupes d'hommes rejoignent ceux qui, par leurs actes et paroles, font peu à peu figure de « rebelles ». Quelques-uns traversent le Menarandra. Les rapports d'administrateurs signalent leur présence dans le district d'Ampanihy. Les inquiétudes ne s'apaiseront du côté français qu'à la fin de 1917, après le démantèlement du mouvement et la mise en place d'un dispositif de contrôle plus étroit pour éviter le retour de troubles semblables lancés par les fameux *sadiavahe*.

Ce nom que leur ont donné les Antandroy, les Karimbola et les Mahafaly signifie : « celui qui porte un cache-sexe en liane » (de *sadia* : cache-sexe et *vahe* : liane). Est-ce une allusion à leur manière de se vêtir ? En perpétuel mouvement dans des forêts souvent sans points d'eau, ces hommes ne pouvaient nettoyer leurs sadia de coton, sadia qui à la longue finissent par ressembler, par la forme et la couleur, aux lianes recouvertes de poussière grise. Tout comme on a parlé, lors des événements de 1895-1897 en pays merina, de *Menalamba* – personnes au lamba (vêtement traditionnel) rougi par la latérite – faute de pouvoir laver les vêtements en raison de la vie nomade que menaient les resistants – le mot « sadiavahe » n'évoquerait alors qu'un aspect purement matériel.

L'on peut songer aussi à une autre interprétation. Pour les personnes restées dans les villages, les réfugiés de la forêt formaient un groupe vivant quelque peu en marge de la société, d'où ce nom qui contient à la fois une nuance de mépris et de crainte. Dans la tradition populaire mahafaly en effet,

en pleine période coloniale, le sadiavahe est l'épouvantail qu'on agite pour faire peur à un enfant qui aime à vagabonder loin du hameau. C'est le brigand, le bandit réfugié dans des endroits écartés. Administrateurs et militaires français ont qualifié les sadiavahe de malandrins, de malfaiteurs.

De nos jours, les Malgaches ont tendance à mettre sous la même enseigne du nationalisme l'insurrection des Menalamba, celle du Sud-Est en 1904 et celle des Sadiavahe. Qu'en est-il en fait ? La réponse que nous pouvons apporter à une telle question, dans le cadre de cet article, ne peut être que partielle et provisoire. Ceci non seulement à cause du caractère même des recherches en histoire mais aussi en raison de la documentation dont nous avons disposé : les Archives de la République Malgache et quelques microfilms des Archives d'Aix-en-Provence conservés au Département d'Histoire (E.E.S.L.) (1). De plus ces sources ne présentent que le point de vue français, avec la vision des faits déjà signalée. Les rapports adressés par les administrateurs coloniaux à leurs supérieurs sont souvent optimistes. Les sadiavahe ne représenteraient aucun danger politique. Mais les instructions transmises aux subordonnés démentent cet optimisme et on perçoit de sérieuses inquiétudes chez les autorités françaises devant l'extension prise par les événements du Menarandra.

I

Avant de décrire le mouvement lui-même, il est nécessaire d'évoquer quelques aspects du contexte dans lequel les sadiavahe ont mené leur action.

Le bush à *fantiholitse* (Alluaudia procera), euphorbes, diverses plantes cactiformes, lianes est le principal cadre des événements qui pendant trois ans ont secoué les pays antandroy, karimbola et mahafaly (2). Les troupes coloniales progressent difficilement dans la forêt d'Ambohitsy – véritable repaire des sadiavahe –, de Kokomba, Kerimosa ou Lovokarivo. Cette végétation dense offre un refuge idéal pour tous ceux qui veulent se soustraire à la surveillance des postes militaires et administratifs. Les forces de l'ordre ne parviennent pas non plus à franchir aisément les haies de raketa (cactées) derrière lesquelles s'abritent quelques maisons ou des villages entiers. Dans un rapport de 1911 le chef de district de Tsihombe, circonscription la plus touchée par le mouvement, souligne la « difficulté de surveiller comme il conviendrait la région sud de Beloha, celle des Karimbola, région dans laquelle notre pénétration est encore imparfaite, où les raketa dissimulent un grand nombre de bourjanes (3)

(1) Archives consultées : voir Sources à la fin de l'article.

(2) Pour une description plus précise du milieu naturel dans le Sud-Ouest, voir Battistini R., *Géographie humaine de la plaine côtière mahafaly*, Etudes Malgaches, Laboratoire de Géographie, Université de Madagascar, 1964, 190 p.

(3) *bourjanes* : sous la colonisation, ce terme servait à désigner les « porteurs » : il a ici un sens péjoratif, ce sont les vagabonds, les irréguliers — n'ayant pas d'emploi fixe.

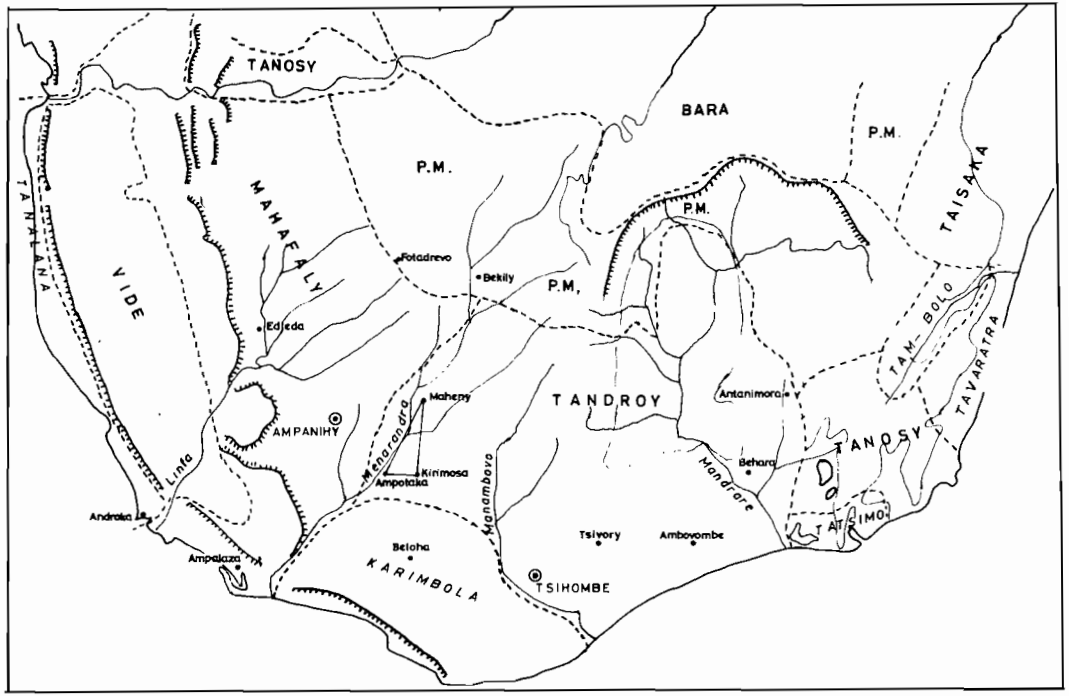

CROQUIS GENERAL DE LOCALISATION

LEGENDE

- région montagneuse
- principaux escarpements
- limites ethniques

TANDROY tribu principale

TATSIMO sous-tribu

P.M. populations mélangées

- triangle du Menarandra
- chef lieu de district
- poste administratif

non en règle avec la loi et toujours très réfractaires à notre action » (4). Les sadiavahe, qu'ils soient considérés comme des révoltés ou de simples voleurs, savent tirer profit du milieu naturel dans lequel ils évoluent et de l'agencement des villages où ils opèrent pour éviter les patrouilles.

Les autorités françaises se heurtent aussi à des difficultés liées au genre de vie et à l'organisation sociale des populations du Sud. L'activité pastorale qui prédomine dans l'Androy ou sur les plateaux mahafaly et karimbola, régions sèches aux pâturages maigres, amène les habitants à se disperser en de multiples groupes isolés qui se déplacent constamment. Ces changements fréquents de campement posent des problèmes délicats à l'administration : problème de police, problème d'imposition (dans quelle circonscription ces nomades doivent-ils payer leurs taxes ?). La situation est encore plus complexe dans le secteur qui nous intéresse car à la mobilité des populations s'ajoute une question de frontière provinciale, limite factice pour ces pasteurs.

Malgré des incursions sur la rive droite du Menarandra et sur les bords du Mandrare, les sadiavahe ont surtout opéré dans le « triangle du Menarandra » limité au Nord et à l'Ouest par ce fleuve, au Sud par la piste Ampotaka-Kerimosa, à l'Est par celle de Kerimosa-Maheny. Les multiples groupements antandroy (Antesambaika, Afondraosa, Antesomangy, Afondralambo...) ou karimbola (Antemahembitse, Antetsilane, Antambalala) (5) qui occupent cette région où les points d'eau sont rares se déplacent vers le pays mahafaly à la recherche de pâturages, mais restent en contact étroit avec les localités d'où leurs ancêtres ont émigré, localités toutes situées à l'Est. Les Antandroy établis à Ampotaka, Lovokarivo ou Zahandoaka viennent des bords du Manambovo (les Afondralambo) ou du Mandrare (les Antesomangy). Ils peuvent toujours compter sur l'appui de leurs parents et en cas de nécessité se cacher à Beloha, Tsihombe, Ambovombe. Certains Karimbola répartis dans une infinité de hameaux, au sud du Menarandra, gardent des relations suivies avec Beloha, lieu de résidence de leur *Mpisoro* (sacrificateur donc chef spirituel) et refuge pour ceux qui fuient l'autorité coloniale dont ils relèvent – à savoir le chef du district d'Ampanihy (6).

Or, l'herbe plus abondante sur les bords du Menarandra attire Antandroy et Karimbola. Ainsi leurs troupeaux paissent à Maniry, situé sur la rive droite du fleuve – en plein territoire mahafaly. Les mêmes pâturages de la circonscription d'Ampanihy sont fréquentés par des éleveurs venus de Tsimilofo (village devenu quasi-désert en raison des déplacements temporaires ou définitifs) et

(4) D 448, Rapport du capitaine Mourey, chef du district de Tsihombe, au chef de la province de Fort-Dauphin, 14-12-1911.

(5) Ces divers « groupements » sont présentés dans le *Rapport de Gerbinis sur les événements du Menarandra.* R. Decary les étudie aussi dans sa *Monographie du district de Tsihombe* (Bulletin Economique — 1920 et 1921). Pour Decary, les Antesomangy sont des Karimbola, les Antemahembitse des Mahafaly. De telles différences soulignent la confusion « ethnique » qui existe dans la région située entre le Menarandra et le Manambovo.

(6) D 70, Rapport de Gerbinis, chef de la province de Tuléar, sur les événements du Menarandra, en date du 23-7-1915.

de Tranoroa. Ces deux localités dépendent administrativement de Beloha. Il y a donc un va-et-vient incessant entre les rives du Menarandra et celles du Manambovo, mouvement difficile à contrôler pour des administrateurs et des militaires défavorisés par le cadre géographique et l'établissement d'une frontière qui ne correspond ni à une démarcation naturelle, ni à une limite ethnologique. En effet, avant que n'éclate le mouvement des sadiavahe, la frontière entre la province de Fort-Dauphin et celle de Tuléar passait, à partir de Maheny en direction du Sud, à quelques kilomètres à l'est du Menarandra (par Zahandoaka, Kerimosa, Benato). Elle avait été tracée au moment de la pacification sur une simple déclaration du roi mahafaly Tsiamponde, chef que les Français avaient intérêt à ménager pour mieux asseoir leur domination dans le pays. Ce roi maroserana prétendait avoir des droits sur les deux rives du fleuve. Aussi avait-on étendu à l'est du Menarandra la circonscription mahafaly, au sein de laquelle Tsiamponde gardait une certaine influence mais sous contrôle français. Les inconvénients d'une telle frontière apparaissent nettement lorsque l'on songe aux relations qui existent entre les habitants des districts d'Ampanihy et de Tsihombe. Les contrôles se révèlent inefficaces et dès 1911, quatre ans avant le mouvement des sadiavahe, les administrateurs du Sud adressent des rapports au Gouverneur Général, insistant sur la nécessité de rectifier cette frontière « conventionnelle » : « Ethnologiquement cette modification est simplement logique, elle aura pour effet de réduire le nombre considérable de perpétuels changements de résidence (7). Ces déplacements favorisent la fuite devant les autorités et les contraintes fiscales.

De fait, sur ce perpétuel mouvement entre les deux provinces vient se greffer une différence de régimes juridique et fiscal, favorable aux administrés. Si les personnes dépendant du district d'Ampanihy sont assujetties à un impôt sur les bovidés, taxe importante dans ces régions d'élevage, celles qui relèvent de Tsihombe ne le sont point. Aussi, des Antandroy de Tsihombe font-ils paître leurs troupeaux dans la première circonscription mais ne paient aucun impôt car rattachés administrativement à la seconde. Comment dans de telles conditions distinguer du nomade paisible le réfractaire aux impôts ? Nomadisme, fuite devant les diverses contributions, impossibilité pour les autorités coloniales d'intervenir efficacement – les poursuites sont arrêtées par des rivières en crue ou des limites administratives (8) – autant de problèmes à

(7) **Pour les problèmes de frontières administratives, consulter D 448.**

(8) **A titre d'exemple, en mars 1915, le chef du district d'Ampanihy écrit au chef de la province de Tuléar au sujet de l'interdiction faite à l'administrateur de Beloha de se rendre sur le territoire d'Ampanihy afin d'y poursuivre la bande de malfaiteurs qui s'y est formée : « Je dois avouer que cet ordre me gêne beaucoup. Sans doute, je disposerai le cas échéant d'assez de force pour faire la police dans mon district, mais si dans une poursuite, j'arrive à la limite de deux provinces devrai-je pour cela m'arrêter ? Il me semble que dans des cas semblables, lorsque la situation peut devenir grave si nous n'agissons pas énergiquement, il ne devrait pas y avoir de limites ! » (D 70, lettre N° 201 du 11-3-1915) — Après un long échange de lettres entre les deux provinces (Tuléar et Fort-Dauphin) Delpit écrit à Gerbinis : « Les frontières administratives n'existent pas quand il s'agit de poursuivre des malfaiteurs » (20-3-1915).**

résoudre dans ce fameux « triangle du Menarandra », autant de conditions favorables à des irréguliers comme les sadiavahe. De plus, les administrateurs français placés à la tête des deux provinces au moment où apparaissent les premiers troubles ne s'entendent pas tellement. A propos de cette affaire des sadiavahe Delpit, chef de la province de Fort-Dauphin, accuse Antandroy et Mahafaly (les derniers sont rattachés à la circonscription dirigée par Gerbinis). Celui-ci critique chez son homologue la « hantise du Mahafaly » et met plutôt en cause les seuls Antandroy, administrés de Delpit (9).

Autre plaie pour l'administration française : les vols de bœufs. Là encore les autorités coloniales se trouvent en présence de pratiques fortement ancrées dans les sociétés pastorales du Sud. Selon l'administration ces pratiques sont à l'origine de la plupart des troubles qui secouent la région, « source de conflits, rivalités et haines qui existent et naissent entre tribus et qui sont souvent la cause de meurtres » (10). Dès qu'il éclate, le mouvement sadiavahe est présenté par l'administration comme une simple affaire de vols de bœufs. Effectivement, dans les rapports dressés au cours de l'année 1914, chefs de provinces et de districts semblent particulièrement préoccupés par le phénomène et proposent diverses solutions. La difficulté, une fois de plus, réside dans le fait que la manière de régler la question diffère d'une province à l'autre : jugement par le Tribunal correctionnel en tant que délit dans la province de Fort-Dauphin, recours aux coutumes locales et arrangement par simple *kabary* dans celle de Tuléar. La coutume dite du *sasalia* ou *sasatomboke* chez les Mahafaly, du *sasahotry* ou *volikotry* chez les Antandroy engage la responsabilité collective dans les affaires de vols de bœufs. Cet usage implique la participation de toute la communauté villageoise à la recherche des bêtes, lorsqu'il est démontré que les traces se perdent dans son territoire (pratique du *lian'aombe*). Le *sasalia* permet d'exiger la restitution des animaux volés et l'indemnisation non seulement du propriétaire mais aussi de toute la communauté qui a apporté son aide (le coupable doit restituer deux fois plus de bêtes qu'il en avait volées). Malgré les inconvénients d'un tel système pour l'administration française qui ne peut sévir sur le plan pénal – par des amendes ou des emprisonnements – la plupart des administrateurs sont prêts à conserver cette solution pour différentes raisons : « Des raisons d'ordre politique, le caractère tout spécial que revêtent dans la province les vols de bœufs rendent indispensable le maintien de cette loi coutumière dans son principe. Sa suppression ne serait pas comprise et jetterait quelques troubles dans les mœurs. Supprimer cette coutume serait anniihiler pour partie les résultats à attendre des diverses mesures insérées dans le projet d'arrêté et destinées à restreindre les vols de bœufs. Car le jour où les communautés de village sauront qu'elles ne peuvent plus être inquiétées en tant

(9) **D 70, Rapport de Gerbinis sur les événements du Menarandra.**

(10) **D 70, Lettres du chef du district de Tsihombe au chef de la province de Fort-Dauphin, N° 380, du 17-6-1914.**

que collectivités pour des vols commis sur leur territoire, elles mettront beaucoup moins d'empressement à en rechercher les auteurs » (11).

Dernier point à évoquer pour conclure sur les circonstances qui ont entouré le mouvement des sadiavahe : la situation économique du Sud durant la Grande Guerre.

L'optimisme est de règle dans presque tous les rapports des administrateurs. Ainsi en 1913, le chef de la province de Fort-Dauphin souligne la tranquillité qui règne dans sa circonscription, aucun danger ne semble menacer la « paix française » : « J'ai visité toute la province, sauf le district de Ranomafana où rien ne m'inquiétait. Ailleurs j'ai pu constater que malgré les nombreux vols de bœufs et crimes qui en sont la conséquence, il n'y a pas lieu de s'alarmer du point de vue politique » (12). L'année 1914 voit même un projet de réduction des effectifs, successivement dans les postes de Fort-Dauphin, Behara, Ambovombe, Tsivory, Antanimora, Bekily et Beloha (13). Mais les autorités locales sont assez inquiètes à cause des difficultés économiques qui risquent d'être préjudiciables à la domination coloniale et qui leur dictent une attitude souple.

La plupart des villages de l'Androy, du pays mahafaly ou karimbola vivent dans une pauvreté quasi-chronique en raison des pluies rares mais violentes. Cependant certaines années sont particulièrement difficiles. En février 1913 les pluies torrentielles qui s'abattent sur la province de Fort-Dauphin occasionnent des dégâts importants ; « indigènes et colons se trouvent dans beaucoup d'endroits dans la misère ». Aux pluies succède une sécheresse excessive, il s'ensuit une disette, en partie surmontée grâce à l'abondante récolte de mil (14). Le début de l'année 1914 voit la perte de 60 tonnes de riz dans la même province à cause des pluies. Puis la sécheresse sévit de nouveau (15). Dans son rapport de septembre 1914 Delpit insiste sur la précarité de la situation économique dans l'Androy. Il est intéressant d'en citer de larges extraits : «... nécessité qui, à mon avis, s'impose de retarder encore l'établissement d'un impôt sur les bovidés dans les districts de Tsihombe et d'Ambovombe. Cette mesure provoquera un mécontentement général chez les Antandroy.

Tous les pâturages de l'Androy sont pauvres par suite du manque d'eau pendant une grande partie de l'année, les troupeaux sont souvent décimés par la faim et la soif.

Dans ces conditions l'impôt sur les bœufs frappera plus durement les Antandroy que les autres tribus de l'Ile. Et il est à craindre que les premiers ne

(11) D 470, Projet d'arrêté portant organisation de l'administration indigène dans la province de Tuléar, novembre 1915.

(12) D 70, Lettre N° 2000 du chef de province de Fort-Dauphin au gouverneur général (16-8-1913).

(13) B 16, télégramme N° 207C du chef de province de Fort-Dauphin au gouverneur général (2-12-1914).

(14) Rapport économique Fort-Dauphin 1913.

(15) Rapport économique Fort-Dauphin 1914.

veuillent conduire leurs troupeaux vers d'autres régions moins déshéritées en eau et qu'il ne se produise des mouvements d'émigration capables de jeter des troubles dans les populations du Sud de l'Ile.

De plus nous ne devons pas oublier que les Antandroy viennent d'éprouver une impression pénible à la suite des mesures qu'a provoquées la mobilisation des réservistes chez eux. Ils comprendront difficilement qu'une augmentation de taxes leur soit imposée juste au moment où bon nombre d'entre eux ont dû quitter leur famille et surtout leurs troupeaux pour répondre à notre appel » (16).

La guerre a de graves répercussions dans ces provinces éloignées, mal reliées au reste du pays. Ces régions ne produisent pas assez de riz, or le ravitaillement est particulièrement difficile. Les communications entre le Sud et la côte est (Tamatave) d'où le riz est embarqué sont assurées par un bateau qui ne touche les ports de Fort-Dauphin et Tuléar que très irrégulièrement. En septembre 1916 par exemple, la Chambre consultative de Tuléar demande par télégramme au Gouverneur général que ce bateau vienne au moins tous les deux mois, vu la disette complète de riz dans la province (17). La même année, la famine frappe un millier de personnes dans le district d'Ambovombe (18). Cette situation entretient un climat favorable à des troubles de caractère sérieux.

De plus, les populations éprouvent des difficultés à régler leurs impôts faute de numéraire. Ce malaise économique est dû, selon le chef de la province de Fort-Dauphin, à « l'absence de maison française disposant de capitaux suffisants... à l'insuccès des cultures... au défaut d'entreprises privées ou de Travaux publics employant indigènes leur versant salaires permettant payer impôts... » et aux multiples entraves qui freinent le commerce (survivance du troc : marchandises importées échangées contre produits locaux ; insuffisance des transports maritimes et terrestres ; mauvais état des routes ; limite à l'exportation des bœufs) (19). D'un côté importations et exportations diminuent en valeur, de l'autre les impôts perçus augmentent régulièrement (20). Une telle situation se traduit chez les administrés par une gêne croissante. Obligés de régler leurs

(16) D 70, du 4-9-1914.

(17) B 19, télégramme du chef de province de Tuléar du 27-9-1916.

(18) B 21, télégramme du chef de province de Fort-Dauphin du 16-2-1916, N° 984.

(19) B 18, télégramme N° 99-CF du 20-3-1916) chef de la province de

(20) B 18, télégramme N° 129-CF du 29-3-1916) Fort-Dauphin au gouverneur général.

Années	*Montant impôts*	*Importations (en valeur)*	*Exportations (en valeur)*
1912	783 474 Frs	745 756 Frs	1 396 662 Frs
1913	791 456	709 892	1 512 166
1914	793 848	691 732	969 445
1915	799 929	348 350	674 709

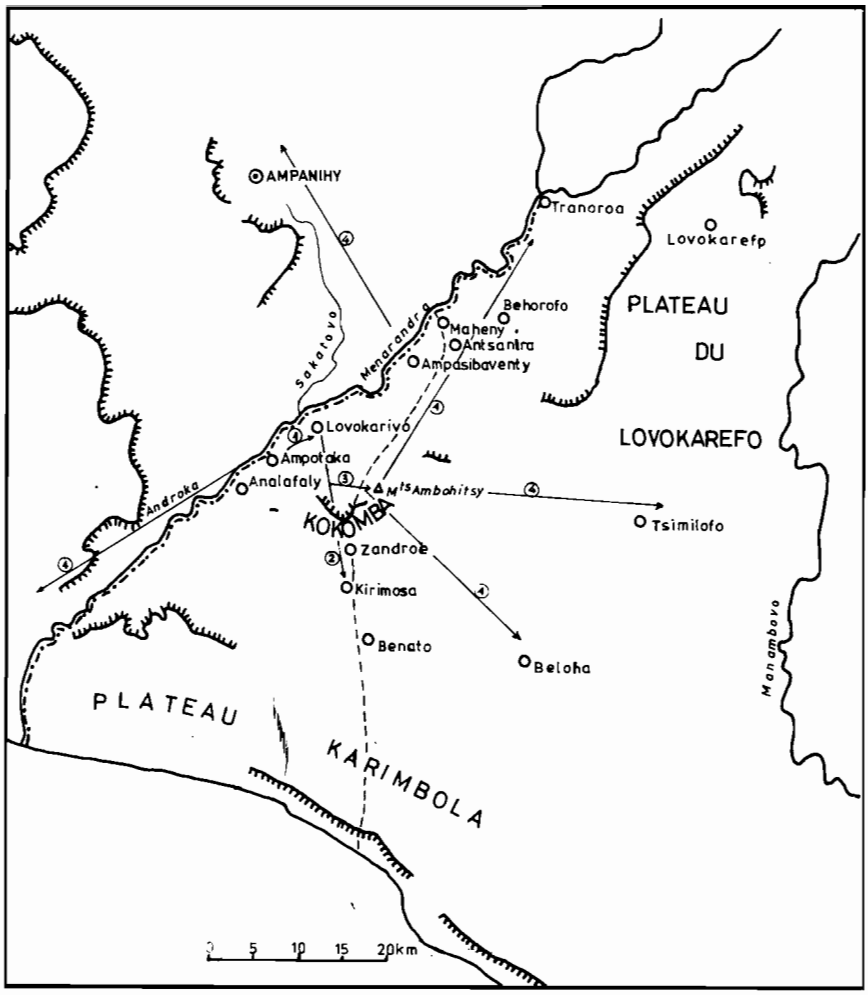

TRIANGLE DU MENARANDRA

LEGENDE

Principaux reliefs

Limites administratives

Frontière entre 1904 - 1915 (entre les Provinces de Tuléar et de Fort Dauphin)

après 1915

Chef lieu de district

Tsimilofo poste

repaire sadiavahe

déplacement des sadiavahe

Les numeros indiquent les déplacements selon la chronologie des évènements

impôts, ils trouvent difficilement de l'argent. Dans la province de Fort-Dauphin le montant des taxes à payer par le contribuable dépasse 10 F (Impôt personnel : 10 F, taxe pour l'Assistance Médicale Indigène : 0,50 F...). A cela il faut ajouter dans la province de Tuléar la taxe sur les bovidés (0,50 F par tête de bétail). Or, les produits agricoles suffisent à peine à la consommation locale et rapportent peu. En 1920, quelques années après les troubles, un quintal de manioc ou de patates valait 6 F, un quintal de *voanemba* ou d'*antaka* (sortes de légumineuses) 5 F, un quintal de maïs 15 F (21). Aussi quelques-uns vendent-ils alors leurs seules richesses – les bœufs – à vil prix pour pouvoir s'acquitter des impôts. A Tsihombe et Ambovombe un bœuf est payé entre 5 et 20 F, alors qu'en temps normal le prix s'élève à 40 ou 50 F environ. D'autres, attachés à leur troupeau ou craignant peut-être les attaques des sadiavahe sur le chemin du marché, refusent de vendre. Les administrateurs ont dû préconiser un certain nombre de mesures pour amener les villageois à se dessaisir de quelques bêtes. Ainsi en juillet 1915, le chef de la province de Tuléar propose l'intervention des autorités locales auprès des propriétaires – car « par contact constant avec propriétaires elles peuvent seules convaincre indigènes à vendre » (22) – et l'achat direct dans les hameaux et non au marché. S'ils ne sont pas en mesure de payer les impôts faute de numéraire, s'ils ne veulent pas non plus se séparer de leurs bœufs abattus seulement lors de grandes occasions (funérailles, circoncision...), que peuvent faire ces Antandroy, Karimbola et Mahafaly ? Une issue possible est la fuite, la vie en marge des postes, en quelque sorte rejoindre les sadiavahe ou devenir leurs complices en soutenant leur action.

II

Les premiers sadiavahe, évadés des prisons de Tuléar et d'Ampanihy, sont signalés en février 1915 sur la rive gauche du Menarandra dans le canton d'Ampotaka, plus précisément à Lovokarivo – un village karimbola. Cette circonscription dépend du district d'Ampanihy, chef-lieu qui se trouve de l'autre côté du fleuve. Les crues du Menarandra arrêtent les forces de l'ordre parties d'Ampanihy sous la direction du lieutenant Richard. A ces sadiavahe apparus dans la province de Tuléar s'en joignent d'autres venus de Tsihombe (23). Profitant des conditions exceptionnellement favorables qu'offre à des fuyards cette zone, aux confins de deux provinces, occupée en bien des endroits par un bush où il est difficile de circuler, les sadiavahe se déplacent entre Lovokarivo et Kerimosa. Le chef du district d'Ampanihy écrit à ce propos : « La bande appar-

(21) R. Decary, *Monographie du district de Tsihombe*, Bulletin Economique — 1920-1921.

(22) B 17, Le chef de la province de Tuléar au gouverneur général, télégramme N° 30-CF du 5-7-1915.

(23) D 70, Le chef du district d'Ampanihy au chef de poste de Beloha, 6-2-1915.

tient, à mon avis, aux deux provinces. Poursuivie dans la région de Lovokarivo, elle passe à Kerimosa et inversement » (24).

Si le point de départ des événements est assez bien décrit dans les rapports d'administrateurs, la suite semble plus confuse, confusion qui tient sans doute au fait que les autorités elles-mêmes sont déroutées par ces déplacements qu'on ne peut contrôler aisément.

Vers la fin de 1915, les sadiavahe agissent surtout dans les villages situés au nord de la piste Kerimosa-Lovokarivo : Ampasimbaventy, Kokomba, Beorofo (le poste de Beorofo, dans le « territoire » de Tranoroa, a été abandonné à la fin de 1914 puis réoccupé en 1915 vu l'insécurité). Ce glissement vers le Nord est à mettre en relation, nous semble-t-il, avec l'organisation de l'important repaire d'Ambohitsy (25), l'attrait exercé sur les sadiavahe par les troupeaux de plus de 300 à 400 têtes chacun dans la « riche région » de Tsimilofo et Tranoroa (26), la surveillance plus sévère instaurée dans le canton d'Ampotaka où avait éclaté le mouvement. En effet en septembre 1915, après une conférence tenue dans cette localité entre Gerbinis, chef de la province de Tuléar et Claude, délégué du chef de la province de Fort-Dauphin alors malade (Delpit), un arrêté modifie la frontière entre les deux circonscriptions. Selon les administrateurs, le maintien de l'ancien tracé rendait difficile la répression de ces troubles et favorisait leur extension. La nouvelle frontière suit le Menarandra de Maheny à la mer ; désormais Karimbola et Antandroy qui occupent le « triangle du Menarandra » et gardent des relations constantes avec leurs parents de Tsihombe relèvent comme ces derniers de Fort-Dauphin. Ce changement facilite en partie le contrôle des allées et venues dans ce secteur. Un second arrêté (27) publié le même jour (14-9-1915) prévoit l'installation d'un poste à Ampotaka, jusque-là simple canton, avec un détachement d'une trentaine de soldats. Enfin, Delpit, jugé peu énergique par le gouverneur général — pour avoir désapprouvé la « reconnaissance militaire » faite dans le secteur troublé par un de ses subordonnés — incapable, pour des raisons de santé, « d'effectuer des tournées suffisantes dans cette vaste circonscription (Fort-Dauphin) est envoyé dans le Vakinankaratra et remplacé par Béréni auquel le gouverneur général prescrit d'agir très énergiquement » (28). Dès son arrivée, ce nouveau chef de province mettra immédiatement en pratique ces instructions.

---

(24) D 70, Le chef du district d'Ampanihy au chef de la province de Tuléar, 11-3-1915.

(25) Ambohitsy, pointement rocheux situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est d'Ampotaka.

(26) R. Decary, art. cit.

(27) Pour ces arrêtés, Journal Officiel de Madagascar et Dépendances, samedi 18-9-1915.

(28) M. Gontard : *Les troubles dans l'Extrême-Sud de Madagascar pendant la première guerre mondiale, Bulletin de Madagascar*, déc. 1968, p. 1148 à 1155.

Les sadiavahe n'abandonnent pas complètement la zone sud. Au milieu de 1916, par exemple, le garde Le Deuff signale que l'un des chefs les plus dangereux – Ehelake – tient encore la brousse à Ampotaka (29). Choisissant cependant comme refuge le site remarquable et difficilement accessible d'Ambohitsy, colline qui domine la plaine d'Andranonakoho, au cœur même du « triangle du Menarandra », les sadiavahe organisent à partir de ce repaire des expéditions dans tous les villages voisins. Ils ne sont délogés d'Ambohitsy qu'après la saison des pluies, en mars 1916. Dans le même article, M. Gontard nous rapporte le récit de cette attaque : « Les opérations dans le Sud vont commencer. Sur propositions du chef de province le gouverneur général en confie la direction au garde principal de première classe Eloy. Celui-ci se met en route le 24-1-1916 avec 50 gardes indigènes de la Brigade de Fort-Dauphin. Il arrive le 28 à Tsihombe. Il est rejoint par 20 gardes de la Brigade de Tuléar, fortifie encore sa troupe en prenant 16 partisans locaux, puis s'enfonce vers le Nord-Ouest en direction du repaire. Il prend contact les 7 et 8/2 avec les villages complices, procède à une cinquantaine d'arrestations. Avant l'assaut final le 9/2 il est rejoint par l'administrateur Béréni lui-même et par le sous-lieutenant Laffiteau qui arrive avec 25 tirailleurs. La troupe s'avance alors vers la citadelle d'Ambohitsy. Celle-ci n'est accessible que par le Nord. Le 10/2 au matin Eloy avec 45 gardes et 10 partisans tourne le repaire par le Nord et donne l'assaut. Il fut accueilli par une vive fusillade. A 10 h 35' nous étions maîtres du repaire après 3 h de gros efforts et un engagement des plus vifs. Après la prise du repaire la force armée le débroussaille afin de le rendre inutilisable ». Ce deuxième assaut lancé contre ce site – un premier assaut s'était soldé par un échec – entraîne la dispersion des sadiavahe mais « la forêt d'épineux et très dense des environs ne permit pas de les capturer » (30).

Toute l'année 1916 est consacrée à des opérations de police. Le récit de celles-ci nous permet d'étudier les déplacements des sadiavahe, en fonction des endroits où certains des leurs ont été capturés. Partis d'Ambohitsy, ils se dirigent plutôt vers l'Est (Tsimilofo, Bemena) et le Nord (Marobasia, près de Tranoroa et même Bekily). D'autres traversent le Menarandra. Le chef de la province de Tuléar en est avisé. Dans des postes comme Ambovombe, Tsivory, Tsihombe, Antanimora les autorités arrêtent quelques sadiavahe. Si le point névralgique reste la région limitée par Maheny, Ampotaka et Beloha, le mouvement a néanmoins secoué une grande partie de la province de Fort-Dauphin avec des poussées dans celle de Tuléar.

En novembre 1917 les télégrammes officiels mentionnent encore des sadiavahe (Retsivala et Retsihazo) dans le secteur d'Androka (31). Lorsqu'une

(29) B 20, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, N° 305 du 26-7-1916.

(30) ID 84, Registre du Conseil d'Administration année 1918 (Séance du 11-10-1918).

(31) B 22-23, télégramme du chef de la province de Tuléar au chef du district d'Ampanihy, N° 1108, du 25-11-1917.

autre révolte, ayant cette fois un caractère nettement politique, dirigée par le descendant du roi mahafaly Tsibasy et mettant en cause l'autorité française, éclate à Ejeda (octobre 1917) les administrateurs se demandent s'il n'y a pas collusion entre celui-ci et les sadiavahe (32).

La question des sadiavahe n'est close pour l'administration qu'après les jugements dont les derniers sont prononcés par la Chambre d'Homologation en octobre 1918. Les arrêtés des Tribunaux (Tribunaux du second degré de Fort-Dauphin et Tsihombe, Chambre d'Homologation) soulignent bien le fait que ces sadiavahe ne sont que des « malfaiteurs » et pour cause, les promoteurs de la révolte étaient d'anciens prisonniers !

La bande constituée initialement à Ampotaka est formée d'évadés de la prison de Tuléar (Fanolahy, Manohy, Ehelake, Evinane, Tsirekitsy), de celle d'Ampanihy (Masikavelo). Mais parmi les chefs des sadiavahe l'on compte aussi des personnes influentes sur le plan social. Ainsi Beantana, « vieillard du village d'Ankilifanela, dans la province de Fort-Dauphin, qui bien que n'ayant jamais quitté le repaire (d'Ambohitsy) n'en est pas moins considéré comme l'âme de la bande. Il ordonnait des expéditions à la tête desquelles il plaçait des indigènes audacieux » (33). De même Lakovoatsy, chef du village de Kerimosa et parent de Beantana d'ailleurs. L'un des plus célèbres sadiavahe, Relenja, appartient au groupement Milahe de Tranoroa et joint à sa « qualité » d'évadé (plusieurs fois évadé de la prison de Tsivory) le prestige dû à son autorité morale d'*ombiasy*. Ces trois exemples permettent de penser que l'action des sadiavahe ne se réduit pas seulement à une simple volonté de pillage sous la direction de repris de justice.

Mais qui compose les bandes de sadiavahe elles-mêmes ? A quelles populations appartiennent ces sadiavahe, quelle est leur place dans la société ?

Nous avons déjà évoqué l'opposition entre les points de vue de Delpit et Gerbinis au sujet du rôle des Mahafaly et Antandroy dans ces événements. Gerbinis nous paraît optimiste en avançant que les Mahafaly, ses administrés, n'y ont pas pris part : « L'émotion dont a témoigné M. Delpit est injustifiée, et incompréhensible est sa conception qui consiste à rejeter sur les Mahafaly tout ce qui s'est passé. Pas un seul Mahafaly n'est impliqué parce que le triangle du Menarandra ne comporte pas un seul Mahafaly » (34). Bien sûr les sadiavahe sont surtout présents dans les pays antandroy et karimbola, mais le nomadisme permet aux Mahafaly de traverser le Menarandra sans être inquiétés, la fuite devant les contraintes fiscales peut les amener en dehors de leur territoire. De plus les noms de certains chefs-sadiavahe sont à consonance typiquement mahafaly – ainsi Ehelake, Evinane, de même Retsivala et Retsihazo. Ces deux noms sont peut-être une déformation, courante chez les administrateurs, de

---

(32) Pour plus de détails sur cette révolte, voir Gontard M., art. cit.

(33) ID 84, Procès-verbal de la séance du 11-10-1918.

(34) D 70, Rapport de Gerbinis sur les événements du Menarandra, 23-7-1915.

Etsivala et Etsihazo. En effet, ces derniers sadiavahe opèrent à Androka – en pays mahafaly – dans une région peu fréquentée par les Antandroy. Il semble donc que les sadiavahe se recrutent à la fois parmi les Antandroy, les Karimbola et les Mahafaly.

Deuxième problème : quelles catégories de personnes trouve-t-on parmi les sadiavahe ? Le mot « vagabonds » revient plusieurs fois sous la plume des administrateurs. D'ailleurs entre 1910 et 1920 bien des colons dans différentes régions de l'Ile se plaignent d'une recrudescence du vagabondage. Est officiellement considéré comme vagabond celui qui, n'ayant pas payé sa *carte* (c'est-à-dire ses impôts) ni effectué ses prestations n'est pas en règle avec l'administration. Il s'agit en quelque sorte de ceux que les rapports sur les sadiavahe qualifient « d'irréguliers ». Cependant colons et administrateurs accusent aussi de vagabondage des personnes qui ne se fixent pas dans leur lieu d'origine et sont insaisissables. Le genre de vie nomade des populations du Sud se prête facilement à de telles accusations. Irréguliers, vagabonds et enfin malfaiteurs forment, selon l'administration, le gros des sadiavahe. Un télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin indique : « Beantana était chef ancienne bande des Antesomangy d'Ampotaka qui comprenait, en 1915, 23 malfaiteurs décidés auxquels s'étaient joints peu à peu tous les irréguliers de l'Ouest » (35). En fait, les sadiavahe, tels qu'ils sont définis par les administrateurs ont été appuyés dans leur action par plusieurs « villageois » complices. Ces derniers, surtout lorsqu'ils prennent part aux actes des « bandits » ne peuvent-ils pas être considérés comme sadiavahe ?

D'après les rapports des autorités coloniales, cette révolte sadiavahe « qui pourtant n'a pas d'importance politique » a été une plaie pour le Sud, moins en raison de l'effectif des bandits que de leurs agissements. Il semble en effet que les sadiavahe eux-mêmes n'aient pas été très nombreux. Le repaire d'Ambohitsy pris d'assaut au début de 1916 abritait, d'après les renseignements fournis par le chef du district de Tsihombe, 250 sadiavahe (36). Notons toutefois que si cette colline est leur principal point de ralliement, des sadiavahe opéraient au même moment ailleurs, en bandes formées de quelques dizaines d'hommes. En juin 1916, après leur dispersion, le chef de la province de Fort-Dauphin signale 139 sadiavahe écroués à Fort-Dauphin, 13 à Tsihombe, 52 à Ambovombe – à peu près 200 en tout (37). Cependant, plusieurs autres tiennent encore la brousse dans les deux provinces et les arrestations continuent, en particulier celle de 7 des plus « dangereux » ainsi que de leurs acolytes (38). De toutes façons, le nombre des sadiavahe ne paraît pas considérable (quelque centai-

(35) B 19, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 30-6-1916.

(36) B 18, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 6-2-1916.

(37) B 19, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 30-6-1916.

(38) Ianakita, Ifandrita, Ibiho, Inisity, Ibototo, Mahatomby, Ehelake.

nes). Mais d'une part, ils bénéficient de la complicité agissante de plusieurs villages, d'autre part leur action présente des caractères de violence.

Les sadiavahe s'organisent en bandes plus ou moins importantes, selon peut-être le prestige du chef. Ainsi, celle de l'influent Relenja compte une quarantaine d'hommes, celle de Beantana plus de 20, celle de Ianakita, dans la région de Tranoroa, une dizaine seulement. Ces bandes extrêmement mobiles sillonnent une grande partie du Sud. Femmes et enfants suivent les sadiavahe dans leurs déplacements et attendent à des endroits propices le retour des hommes partis en expédition. Du repaire d'Ambohitsy, « abrité par de véritables ouvrages de fortifications naturelles, roches et brousse épineuse, renfermant des habitations plus ou moins confortables », comprenant un bassin pour recueillir l'eau de pluie et des huttes pour emmagasiner les vivres (39), partent des bandes de 30 ou 40 personnes. Les déplacements de celles-ci sont difficiles à suivre. Le chef du district de Tsihombe signale en février 1916 que son homologue d'Ampanihy n'a pu découvrir la bande signalée à la fois par les chefs de poste de Tranoroa et de Beloha. Les sadiavahe circulent à l'intérieur d'une même province ou d'une circonscription à l'autre et se font remarquer par des attaques à main armée.

Il faut cependant noter une évolution dans l'attitude des sadiavahe. Selon les administrateurs, les bandits signalés au début du mouvement n'étaient pas dangereux et fuyaient à leur approche, fuite motivée sûrement par la crainte des vérifications d'identité et de *carte*. Plus tard, leur résistance devint violente et les difficultés rencontrées par les troupes coloniales lors de l'assaut d'Ambohitsy le prouvent assez. Il fallut attaquer le site à deux reprises. Voici les impressions de Laffitau, envoyé en janvier 1916 pour une première attaque du refuge (40) : « Les fusils, les sagaies par paquets passaient à 40 mètres de moi. Les éclats de pierre volaient autour de mes tirailleurs. Cela se gâtait visiblement. Je n'avais plus devant moi les paisibles sadiavahe d'antan qui filaient à l'apparition du Vazaha » (41). Ce premier assaut échoue. Par ailleurs, les télégrammes officiels signalent un certain nombre de victimes ayant succombé sous les armes des sadiavahe.

Ces derniers jouissent en effet d'un atout important : la possession d'armes (bâtons pointus – il s'agit du *kitro*, bâton muni à l'une des extrémités d'une lame longue et mince, une telle arme est beaucoup plus dangereuse que la sagaie – frondes, sagaies, fusils à pierre) et de munitions (poudre et balles). Bien entendu, le désarmement avait été entrepris au moment de la pacification mais les personnes qui ne voulaient pas se séparer de leurs armes avaient eu la possibilité de les garder. Ainsi, le port de la sagaie, seule vraie arme traditionnelle que les populations du Sud maniaient avec adresse mais aussi objet qui

(39) **D 70, Rapport du chef de détachement chargé des opérations de police dans le district de Tsihombe au chef de la province de Fort-Dauphin du 23-3-1916.**

(40) **D 70, Rapport de Laffitau du 6-1-1916.**

(41) **Vazaha : l'étranger, ici le Français.**

fait partie intégrante de la toilette de tout homme, est réglementé. « Sont seuls autorisés au port de la sagaie les Tsimandoa (porteurs de courrier), les partisans et chefs de canton et quelques rares chefs de village importants » (42). Mais des divergences s'élevaient entre les administrateurs pour l'application de la réglementation » (43). Craignant de heurter les habitants dans leurs traditions les autorités sont plus ou moins sévères. Antandroy et Mahafaly en profitent. Ils cachent leurs sagaies dans la paille du toit de leur case. Lors de la répression dirigée contre les sadiavahe, les forces de l'ordre récupèrent plusieurs sagaies (200 environ d'après les rapports) et quelques fusils. Ces fusils à pierre avaient été fournis par la traite, encore active sur les côtes sud et sud-ouest à la veille de l'occupation française. Des traitants, en particulier l'autricien Speyer installé à Ampalaza, ravitaillaient en armes ces régions qui échappaient au contrôle du gouvernement merina. Antandroy et Mahafaly cachent dans les tombeaux – qu'il est impossible à l'administration de fouiller sans enfreindre les coutumes et se heurter à la colère de la famille des défunts – les fusils non rendus à l'administration. Gerbinis écrit : « J'ajouterai cependant que les tombeaux tant mahafaly qu'antandroy en doivent encore receler ainsi que de la poudre datant de l'occupation » (44). Une remarque identique se retrouve dans un télégramme du 29.3.1916 venant de Fort-Dauphin « beaucoup de fusils cachés dans tombeaux » (45).

Les rebelles bénéficient aussi de l'aide matérielle des villageois complices. Refihaty, chef du village d'Antanimora, leur fournit de la poudre (46). Les sadiavahe d'Ambohitsy se ravitaillent en munitions et font réparer leurs armes à la forge du vieil Eroda, installé à Antsanira, localité à quelques kilomètres au nord-ouest du repaire. Dans son atelier, on découvre en effet « tout un matériel de forgeron, des pièces pour fusils à pierre, des modèles divers de sagaies, des balles rondes en plomb, des pieds de marmite coupés en balles, un moyeu de roue Lefebvre, des rais de roues de voiture Lefebvre coupés également en balles, des bracelets faits avec du fil de la ligne télégraphique ».

Cette dernière constatation nous amène à évoquer rapidement les actes perpétrés par ces « bandes de sadiavahe ».

Lors du procès, ces derniers sont accusés d'avoir « mis en coupe réglée la région ». Les vols de bœufs, faits quasi-quotidiens dans le Sud, prennent des proportions inquiétantes tant pour l'administration que pour les villageois. Un rapport dressé en avril 1916 (un an avant la fin du mouvement) parle de 1500 bœufs et 350 moutons repris aux sadiavahe. Sont exclues de ces statistiques

---

(42) R. Decary, art. cit.

(43) D 470, Rapport du gouverneur général au ministre des Colonies du 19-6-1917.

(44) D 70, Rapport de Gerbinis sur les événements du Menarandra.

(45) B 18, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 29-3-1916.

(46) ID 84, Procès-verbal de la séance du 11-10-1918.

les bêtes déjà tuées et débitées en quartiers, que les bandits partagent avec les habitants des villages complices ou celles non rendues par les parents des sadiavahe, chargés de la garde du bétail volé (47). Pour ces vols de bœufs et les attaques à main armée des rares commerçants qui circulent d'une localité à l'autre, les sadiavahe lancent des raids auxquels participent dix, vingt, trente hommes : attaques rapides, puis fuite en direction d'un repaire bien organisé ou d'un campement sommaire – installé pour les besoins du raid seulement et où attendent femmes, enfants et troupeaux. D'ailleurs, certains sadiavahe ont été surpris non sur le fait mais dans leur campement (48).

Les « malfaiteurs » s'en prennent aussi aux fils télégraphiques. Signalons que le réseau télégraphique des pays antandroy et mahafaly est alors en cours d'établissement. L'année 1916 voit, par exemple, l'ouverture de la ligne Ampanihy-Behara. Au début de 1916, en l'espace de deux mois, cette ligne est coupée à trois reprises entre Tranoroa et Tsimilofo dans le secteur tenu par les sadiavahe (49). Des patrouilles surveillent la ligne mais le bush rend ce contrôle difficile. Des fils télégraphiques transformés en bracelets sont découverts dans la forge d'Eroda. L'on ne peut cependant croire que de tels forfaits réitérés sont accomplis uniquement pour un besoin de parure ! Conscients de l'importance de ces lignes pour la surveillance d'une région mal desservie en pistes où les habitants se déplacent fréquemment, les sadiavahe s'efforcent de couper les communications entre les postes militaires.

Les autorités françaises adoptent différentes mesures pour arrêter le mouvement sadiavahe. Mais dans cette répression, elles se heurtent à l'extrême mobilité des « insurgés », à l'attitude complice de plusieurs villages, à un milieu naturel hostile. Un télégramme confidentiel du chef de la province de Fort-Dauphin signale ces différents problèmes : « Le village le plus compromis est Antsanira... a refusé toute indication sur sadiavahe. Chefs Beorofo et Ambindavato moins suspects mais opposant mutisme absolu à toute demande renseignements. Garde Eloy dont hommes opèrent dans un pays très difficile rationné en vivres et eau sont fatigués, demande rentrer Fort-Dauphin » (50).

Ces patrouilles composées de soldats malgaches – levés à Tananarive (51) – français et « sénégalais » (52) sont aidés dans leur action par des indicateurs, des médiateurs ou des « partisans » connaissant bien la région ou même origi-

(47) B 19, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 3-4-1916.

(48) B 18, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 23-9-1916.

(49) B 18, chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, des 25-2-1916 et 1-3-1916.

(50) B 18, chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, des 5 et 18-2-1916.

(51) Boiteau P., *Contribution à l'Histoire de la Nation malgache*, Paris – Editions Sociales, 1958, p. 304.

(52) « Sénégalais » : terme qui désigne les Africains d'une manière générale.

naires du Sud mais « choisis parmi les tribus hostiles aux bandits » (53). L'on adopte par conséquent une méthode coloniale courante : attiser les oppositions régionales ou tribales pour réprimer une révolte. Dès mai 1915, un télégramme adressé à Gerbinis par le Gouverneur général, Garbit, donne des précisions sur l'esprit qui doit guider les administrateurs locaux : « Mise en contact plus intime des subordonnés avec population indigène en faisant appel à leur concours pour capturer malfaiteurs. Récompenses et primes allouées à ceux qui auront effectivement prêté leur concours. Crédits ouverts si besoin est. Il est indispensable de ne pas inquiéter population et toutes mesures prises devront donner l'impression aux habitants qu'il ne s'agit que d'opérations policières en vue de l'arrestation de criminels de droit commun dans l'intérêt de leurs personnes et de leurs troupeaux » (54). Mettant en pratique ces instructions, le chef du district de Tsihombe se propose d'« exercer une pression sur les chefs des Mpisoro des tribus communes aux deux frontières et établis sur sa circonscription » (55). Des notables de la région ont prêté leur concours aux autorités françaises. Ainsi Tsiosa, descendant du roi mahafaly Tsiamponde, sert d'intermédiaire entre les administrateurs et les sadiavahe, aide au désarmement de ces derniers. Cependant, le plus réputé dans ce rôle de collaborateur reste Mahatampitsy. Antandroy Afondraosa associé à l'administration coloniale dès l'occupation du Sud, Mahatampitsy est chef de canton de Beloha. D'après les rapports officiels, il exerce son influence sur 20 000 personnes à peu près, en tant que chef de tribu. Il mettra ce prestige au service de la cause coloniale et dans sa notice individuelle de fonctionnaire on peut relever en 1916 : « rend de très grands services contre les sadiavahe » (56). Mahatampitsy fournit des renseignements sur les mouvements de ces derniers – en particulier, il donne des indications précises sur Ambohitsy – Il se pose en médiateur entre forces de l'ordre et « rebelles ». C'est ainsi que, lors du premier assaut contre Ambohitsy Mahatampitsy, guide de la patrouille dirigée par Laffitau, entre en pourparlers avec Beantana chef sadiavahe. Le chef de canton intervient aussi pour calmer la population. Télégrammes et rapports officiels ne tarissent pas d'éloges sur son attitude loyale et courageuse. A de tels collaborateurs sont réservés avancements, distinctions honorifiques ou gratifications en argent, récompense qui nécessite la création d'un fonds spécial – le « fonds politique » de la province étant insuffisant. Le chef de la province de Fort-Dauphin fait remarquer à ce propos : « Si proposition avancement exceptionnel faite en faveur Mahatampitsy... approuvée, gratification 200 F demandée pourrait être ajournée et cette somme partagée entre

---

(53) D 70, le chef du district de Tsihombe au chef de la province de Fort-Dauphin, du 9-1-1916.

(54) B 575-576.

(55) D 70, Rapport de Gerbinis sur les événements du Menarandra.

(56) Renseignement qui nous a été donné par M. Paillard (Département d'Histoire).

familles garde Ramasy et partisans Fahambola tués à Ambohitsy » (57). Signalons que Mahatampitsy est promu au grade de 8 honneurs en 1919.

Certains fonctionnaires malgaches ont même profité de la situation confuse pour exercer une pression outre-mesure sur les populations, comme Donan Alfred, originaire du Nord-Ouest. Celui-ci est « exécré car a exploité les indigènes en abusant de la confiance aveugle de certains chefs de district... Quant à la question des sadiavahe, si on allait au fond des faits qui se sont déroulés à Ambovombe, on trouverait que ce douteux personnage a joué un rôle plus que néfaste » (58). Ces quelques exemples illustrent une fois de plus les méthodes coloniales classiques de la pacification : utilisation de troupes étrangères et malgaches, recours aux chefs locaux pour la diplomatie.

Au bout de deux ans, l'intervention des patrouilles entraîne la capture de la plupart des sadiavahe et de leur famille (en particulier l'arrestation du célèbre Rêlenja), la mort de quelques-uns.

Les sadiavahe soumis ou capturés sont dirigés vers les différents chefs-lieux et jugés par les tribunaux locaux dont les sentences sont confirmées à Tananarive en 1917-1918. Les peines prononcées contre les principaux chefs (plus d'une trentaine) sont diverses (59) : restitutions du bétail en application de la coutume du *« sasalia »*, emprisonnements, travaux forcés de 5 à 20 ans, interdiction de séjour pour maintenir l'ordre dans la région. Ainsi, Relenja et Mahatomby sont condamnés à 10 ans de travaux forcés et 10 d'interdiction de séjour, de même Beantana, Masikavelo, Ehelake ; Retsivala à 20 ans de travaux forcés et 15 d'interdiction de séjour. Tous sont coupables de faire partie d'une « association de malfaiteurs et de vol en bande à main armée », faute qui, à première vue, n'a aucun caractère politique. Mais ces peines sont-elles adéquates pour de simples faits de brigandage même en temps de guerre ?

Les autorités françaises prennent aussi des mesures pour assurer sécurité et ordre. Lors de la répression, les patrouilles arrêtent plusieurs villageois soupçonnés de complicité avec les sadiavahe ou des personnes qui circulent seulement dans les secteurs fréquentés par ces « malfaiteurs ». (Un télégramme précise : « arrestation de nombreux habitants et étrangers dont la présence non justifiée » (60). Le nombre et les effectifs des postes situés dans le « triangle du Menarandra » ont été augmentés. A la fin de 1914, Androka, Ampanihy, Beloha comptent 100 soldats environ. Les postes de Bekily, Tranoroa et Ampotaka s'ajoutent à ces trois premiers, ce qui entraîne une forte concentration militaire sur les rives du fleuve-frontière avec un effectif de 300 tirailleurs

(57) B 18, télégramme du chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 20-2-1916.

(58) Renseignement qui nous a été donné par M. Paillard (Département d'Histoire).

(59) ID 84, Procès-verbal du 11-10-1918.

(60) B 18, chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, des 5 et 18-2-1916.

malgaches et « sénégalais » (61). Dernières dispositions : des arrêtés concernant l'organisation administrative du Sud et un projet de création d'un gouvernement spécial pour la région. Une telle proposition souligne l'originalité de cette partie de l'île pendant la période coloniale, originalité due à sa position marginale, aux problèmes qui se posent à l'administration et qui fournissent des éléments d'explication à la révolte des sadiavahe.

III

Les peines ont été prononcées non à l'encontre de « rebelles » mais de membres d'une « association de malfaiteurs ». Les autorités françaises voulaient rassurer l'opinion publique et la métropole, montrer le peu de cas qu'elles faisaient des sadiavahe. Ces Antandroy, Mahafaly et Karimbola ne représentaient aucun danger politique. Dans les rapports adressés par les administrateurs locaux au gouverneur général et répercutés par ce dernier au Ministre des colonies, les sadiavahe apparaissent donc comme des « bandits », des « malfaiteurs », des « malandrins » qui infestent la région limitrophe des provinces de Fort-Dauphin et Tuléar, des voleurs qui terrorisent les honnêtes gens ! Une telle interprétation officielle est des plus classiques. Elle se retrouve par exemple dans les *Rapports de Quinzaine du Résident Général, H. Laroche,* au sujet des Menalamba : « La saison sèche amène une recrudescence des exploits de ces *bandes de voleurs armés*... Les villageois sont hors d'état de résister à l'invasion des *fahavalo* (62). Que peuvent dès lors ces populations pacifiques contre lesquelles se ruent des *hordes* de plusieurs centaines de *sauvages* ? Des combats contre les *bandits* sont signalés chaque jour... Les *fahavalo* sont des voleurs professionnels et nullement des personnages politiques » (63).

Quelles raisons motivent donc les sadiavahe d'après l'administration ? Lettres et télégrammes officiels n'en invoquent clairement qu'une seule : la simple volonté de pillage. La révolte est la manifestation d'un certain atavisme : à savoir le goût du vol, de la violence, de l'anarchie et le rejet de la « paix française ». Les analyses des administrateurs abondent dans ce sens. Ainsi, à propos des vols de bœufs on note : « Le sentiment qui actionne ces maraudeurs est, avec l'atavisme, l'amour-propre le plus souvent... Après une expédition heureuse, ils sont considérés. C'est tentant pour ces êtres primitifs, à courte vue et ignorant souvent nos règlements » (64), ou bien encore « sollicités par des instincts ataviques trop longtemps contenus, d'autres indigènes se sont joints à eux (aux sadiavahe), heureux de participer au sport favori des gens du

(61) D 160, dossier sur la guerre de 1914-1918.

(62) « *fahavalo* » : ennemis. Dans les textes français de la fin du XIX^{e} siècle, ce mot désigne voleurs et fauteurs de troubles.

(63) Pascal R., Les Rapports de Quinzaine d'H. Laroche, *Bulletin de Madagascar*, novembre 1966, p. 1073 à 1085. Les mots du passage cité ont été soulignés par nous-même.

(64) D 70, Rapport de Gerbinis sur les *événements du Menarandra.*

Sud ». Second volet de l'analyse : le fait que Mahafaly, Antandroy et Karimbola (tout comme les Bara) sont naturellement portés à la violence. Un paragraphe du même *« rapport sur les événements du Menarandra »* s'intitule : « Rivalités, vengeance » et le texte lui-même débute par cette phrase : « Ces incidents résultent de querelles particulières et de vengeances privées ». C'est présenter le mouvement sadiavahe comme un règlement de compte entre des groupes de clans rivaux, qui se manifeste par des vols de bœufs.

Le problème ne touche alors les Français que dans la mesure où ils doivent intervenir pour rétablir l'ordre. Ils se posent ainsi en garants de la sécurité et de l'intérêt des habitants. Pour appuyer leur point de vue, ils évoquent avec force détails les querelles inextricables (65) qui opposent entre eux les clans karimbola, mahafaly ou antandroy « du triangle du Menarandra ». Les évadés à l'origine des premiers troubles sont des Antesomangy, groupe ayant des griefs contre les Hazohandatse, les Antetsilane, les Tananahike. L'un des vols de bœufs perpétré par les sadiavahe touche le troupeau de Masomboly, chef tananahike. Il ne s'agirait que d'une « vendetta ». De tels actes auraient pu être évités si la surveillance coloniale ne s'était pas relâchée une dizaine d'années après l'occupation. Selon toujours l'analyse officielle la pacification elle-même entraîne paradoxalement une recrudescence des vols de bœufs. « Jadis, avant notre arrivée dans le pays, alors qu'aucune sécurité ne régnait, que les attaques en bande et à main armée étaient fréquentes, que les tribus guerroyaient sans cesse, les hommes adultes veillaient les troupeaux. Aujourd'hui, que la tranquillité est parfaite, que le brigandage a disparu, très souvent les animaux sont confiés à la garde des enfants, les voleurs ne rencontrent par suite aucune résistance chez ces jeunes pâtres... » (66). A la limite, on pourrait dire que les sadiavahe ont surgi à cause du mauvais gardiennage des bœufs (et d'ailleurs, un arrêté pris en septembre 1915 concernant la province de Tuléar consacre des paragraphes entiers à cette question (67), faute imputable aux propriétaires eux-mêmes.

En fin de compte, cette interprétation des faits se fonde en grande partie sur une vision que l'on retrouve dans la plupart des textes d'Européens jusqu'au milieu du XXe siècle, vision selon laquelle les populations du Sud (au sud de Fianarantsoa) sont « barbares », insouciantes, aspirent à l'anarchie ! Dans l'esprit de bien des Français de la période coloniale, ce constat suffit pour expliquer tous les mouvements sporadiques qui ont agité le Sud. On peut ainsi évoquer les causes présentées par l'administration en ce qui concerne l'insur-

---

(65) Plusieurs pages du même rapport sont consacrées à une analyse de celles-ci : Karimbola qui n'acceptent pas facilement la « souveraineté » maroseranana (dynastie régnante de l'Ouest) mahafaly ; vols de bœufs fréquents entre clans.

(66) D 470, projet d'arrêté portant organisation de l'administration indigène dans la province de Tuléar, novembre 1913.

(67) Journal Officiel de Madagascar et Dépendances du 4-9-1915.

rection de 1904 dans le Sud-Est (cercles de Farafangana et Fort-Dauphin) : « regrets de l'ancien état anarchique... brusque réveil des instincts pillards et cruels des habitants de la région... » (68).

Bien entendu, les sadiavahe ne peuvent avoir d'objectif politique – ou tout au moins ils ne cherchent pas à ébranler l'autorité française. Rapports politiques et télégrammes insistent là-dessus. En janvier 1916, après avoir fait un rapport sur la rentrée des impôts dans sa circonscription, le chef de la Province de Fort-Dauphin conclut. « Cette situation (restent à recouvrer 5,3% seulement des impôts prévus) confirme renseignements que vous ai fournis au cours année 1915 concernant maintien situation politique bonne et excellence état d'esprit indigènes qui ont montré bonne volonté très nette à s'acquitter de leurs impôts malgré difficultés écouler produits par suite crise économique qui sévit depuis début hostilités » (69). Les administrateurs minimisent volontiers ces événements du Menarandra, ce ne sont que des *incidents* considérablement grossis par l'imagination populaire. L'on sent toutefois que cet optimisme ne traduit pas le fond réel de la pensée de tous les chefs (civils ou militaires). Ces derniers s'inquiètent sérieusement de la tournure des événements et des conséquences du phénomène sadiavahe dans la vie des localités touchées. Dès janvier 1916, le commandant d'armes de Fort-Dauphin se montre pessimiste ; il craint une véritable rébellion. Au même moment, le chef du district de Tsihombe – principale circonscription où les sadiavahe sévissent – redoute des troubles à caractère politique. Pourquoi de telles appréhensions ?

Pour les Français, la période la plus critique se situe dans les premiers mois de 1916. Les sadiavahe se lancent dans des manœuvres moins courantes mais plus inquiétantes pour l'administration coloniale – fils télégraphiques coupés. De plus, ils font preuve d'une résistance acharnée. Lors du siège d'Ambohitsy en réponse à l'intervention de Mahatampitsy, médiateur dont nous avons déjà parlé, Beantana réplique : « Ton Vazaha pourra aller dire à Tsihombe, à Fort-Dauphin, à Tuléar, à Tananarive que nous sommes ici, nous y resterons quand même et jamais on ne nous en sortira » (70) ou encore « Nous préférons être tués, nous ne nous rendrons pas au Vazaha » (71). Ces déclarations empreintes d'une sérieuse détermination émanent plutôt d'un rebelle que d'un brigand. Elles traduisent une volonté de s'imposer face aux étrangers, de contester leur domination. Malgré tout, les autorités coloniales savent que des patrouilles bien équipées, par rapport à ces bandes de « malfaiteurs », auront assez vite raison de leur résistance – aussi acharnée soit-elle.

---

(68) Augagneur V. : *Erreurs et brutalités coloniales*, 1927.

(69) B 18, du 12-1-1916.

(70) D 70, le chef de poste de Beloha au chef de district de Tsihombe le 6-1-1916.

(71) D 70, le chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général le 16-1-1916.

L'année 1916 aussi, l'administration doit tenir compte de circonstances qui risquent d'avoir une certaine influence sur la situation dans le Sud. Les « incidents » du Menarandra se déroulent en pleine période de guerre et prennent de l'ampleur au moment même où à Tananarive, Ambalavao, Fianarantsoa, les membres de la société secrète « Vy Vato Sakelika » (72) sont arrêtés, accusés de complot contre l'Etat. N'existe-t-il pas des relations entre ces différents événements ?

Premier sujet d'inquiétude : les Français redoutent des manœuvres allemandes ou autrichiennes auprès des populations du Sud. Les locaux des établissements de commerce tenus par les Allemands à Fort-Dauphin – Toepser et Megger – sont minutieusement fouillés mais on n'y découvre point de stock d'armes destinées aux insurgés d'Antandroy (73). Seul, le traitant autrichien Speyer est soupçonné d'inciter à la révolte les descendants des Maroseranana-mahafaly avec lesquels il garde des contacts étroits et dont certains s'insurgent contre les Français (74).

Deuxième sujet d'inquiétude : le risque de collusion entre les membres de la V.V.S. et les sadiavahe. Boiteau parle des témoignages de sympathie manifestés par les intellectuels de la Capitale, pour la plupart affiliés à cette société secrète, à l'égard des « patriotes antandroy » maquisards (75). A une réunion publique tenue à Tananarive, il est demandé aux tirailleurs malgaches envoyés dans le Sud de ne point tirer sur les compatriotes rebelles. Mais il ne semble pas que les membres de la V.V.S. aient partagé les points de vue de ces derniers au sujet des impôts ou des vols de bœufs. Les sadiavahe eux, tout comme l'ensemble des populations du Sud, sont restés à l'écart de cette société secrète d'intellectuels. Le rapport de 1915, rédigé en 1916 par H. Garbit, Gouverneur général, le dit clairement : « Les incidents qui ont eu les Hauts Plateaux pour théâtre ont laissé les indigènes complètement indifférents » (76). En fin de compte, les autorités coloniales pouvaient être rassurées de ce côté.

Par contre, l'attitude de plusieurs villages ou groupes de clans du Sud dans cette affaire des sadiavahe pose des problèmes sérieux à l'administration et nous invite à songer à une autre interprétation possible des événements de 1915-1917. Presque toutes les localités du « triangle du Menarandra » et même des villages éloignés (comme Antanimora) agissent en véritables complices des sadiavahe. Là encore, nous pouvons établir un parallèle avec l'insurrection de 1904 dans le Sud-Est. Augagneur écrit : « Toute la province de Fort-

(72) La « *Vy Vato Sakelika* » (V.V.S.) est une société secrète formée de jeunes intellectuels qui souhaitent d'une part un renouveau culturel malgache, d'autre part plus de liberté politique.

(73) Gontard M. : *Madagascar pendant la première guerre mondiale*, op. cit. p. 52.

(74) B 22-23, le chef de la province de Tuléar au gouverneur général, du 28-10-1917.

(75) Boiteau P. : *Contribution à l'Histoire de la Nation malgache*, op. cit. D 258, D 304.

(76) Rapport politique de 1915 (Archives d'Aix).

Dauphin, une partie de celle de Tuléar, toute la population bara, toute la race tanala s'étaient rangées ouvertement ou dans une complicité sournoise, du côté des insurgés » (77). De même dans le Sud-Ouest, la réaction des populations paraît très équivoque. Les quelques centaines de sadiavahe bénéficient de l'appui d'une foule de sympathisants. Les villages entretiennent des relations suivies avec les « malfaiteurs ». Ainsi, les troupeaux d'Antsanira paissent dans les pâturages fréquentés par les bêtes que les sadiavahe réfugiés à Ambohitsy ont volées. Les patrouilles surveillent de près Kerimosa, Ampotaka, Ambindavato... Elles arrêtent de nombreuses personnes soupçonnées de complicité. Les Français invoquent la crainte des représailles ou la pression des bandits pour expliquer l'attitude des villageois.

Mais cette complicité n'est-elle pas voulue par les habitants eux-mêmes ? N'approuvent-ils pas tout simplement ces sadiavahe ? En effet certains d'entre eux prennent vraiment le maquis. Des villages entiers, dans les environs de Kokomba et Tsimilofo en particulier ont été désertés par les habitants et leurs troupeaux jusqu'au milieu de 1916 (après la prise d'Ambohitsy) (78). Cet abandon est-il motivé par la crainte des raids ou la volonté de soutenir les sadiavahe en délaissant les localités accessibles aux forces de l'ordre ? De toute façon des rapports signalent que plusieurs personnes viennent grossir ouvertement les rangs des « insurgés ». L'exemple le plus frappant, source de bien des inquiétudes pour les Français est celui des *Antemanatsa* (79) de Tranoroa et Ampanihy. Presque tous les Antemanatsa refusent de payer leurs impôts et se joignent à la bande formée par Relenja (80). L'analyse de leur attitude peut nous aider dans cet essai d'interprétation du mouvement. Les « *Antemanatsa* » ne considèrent pas seulement ou pas du tout les sadiavahe comme de simples voleurs de bœufs. Pour eux, être sadiavahe signifie échapper à l'imposition, principal signe d'une oppression administrative. Devenir sadiavahe c'est, en un sens, manifester son opposition au système colonial. D'ailleurs les administrateurs ont conscience de ce danger et le chef de district de Tsihombe écrit à ce propos : « Les Antemanatsa sont nombreux. Si, ce qui est à craindre, la plupart d'entre eux font cause commune avec ceux qui ont rallié la bande d'Ampotaka, le groupe ainsi formé va constituer un danger très sérieux pour la sécurité publique. Et chose beaucoup plus grave, la situation politique, jusqu'à ce jour calme, risque d'être fortement troublée » (81). L'intervention des réfractaires

(77) Augagneur : *Erreurs et brutalités coloniales*, op. cit., p. 131.

(78) B 18, le chef de la province de Fort-Dauphin au gouverneur général, du 5-3-1916.

(79) *Antemanatsa* : A notre connaissance, ni tribu ni clan du Sud ne porte ce nom ; par contre, des Mahafaly dont la région d'origine se trouve au Sud-Est d'Ampanihy se nomment les *Antetsimenatse*. Il semble qu'il s'agit de ce groupe, la transcription dans le rapport établi par le chef du district de Tsihombe pouvant être erronée.

(80) D 70, le chef de district de Tsihombe au chef de la province de Fort-Dauphin, du 9-1-1916.

(81) Cf. note (3) supra.

aux impôts, comme les *Antemanatsa,* ou des « vagabonds » et « irréguliers » (deux mots qui recouvrent une même réalité : les mauvais contribuables) confère un caractère politique au prétendu « banditisme » des sadiavahe. Dans le Sud-Ouest de l'Ile, région où les concessions détenues par des étrangers sont relativement rares, le poids de la colonisation est sensible surtout par la présence des administrateurs, garants du maintien de l'ordre et d'une bonne rentrée fiscale. Pour bien des gens du Sud, s'acquitter des impôts c'est reconnaître la souveraineté française. Lors de la soumission de certains sadiavahe les médiateurs rassurent les administrateurs en ces termes : « Ils (les sadiavahe) affirment leur vif désir de rester tranquilles, offrant de payer leurs impôts pour bien marquer qu'à aucun moment ils n'ont eu l'intention de s'élever contre le *fanjaka* (autorité gouvernementale) » (82). On admet ainsi le principe que celui qui ne paie pas ses impôts est, quelqu'en soit le motif, un contestataire, un révolté. Or diverses raisons peuvent expliquer le non-paiement des impôts : le dénûment complet, fait courant dans le Sud ; le manque de numéraire déjà évoqué ; la volonté de ne pas se dessaisir des troupeaux ; le désir de rejeter des contraintes symbolisées par la fiscalité. Toutes ces explications sont plausibles mais nous nous arrêterons plus longuement sur la dernière. En effet, en ces années difficiles où la disette est quasi-permanente, les impôts rentrent cependant d'une manière satisfaisante. Cela s'explique sûrement par des pressions et des méthodes de perception semblables à celles décrites par Augagneur pour les cercles de Farafangana ou Fort-Dauphin. Certains administrateurs critiquent les procédés de fonctionnaires indigènes trop zélés. Donan Alfred dont nous avons déjà parlé participe en 1907 à une véritable expédition punitive contre les réfractaires aux impôts dans la circonscription d'Ambovombe. Il nous semble alors, connaissant les problèmes de tous ordres auxquels Antandroy, Karimbola et Mahafaly se trouvaient confrontés durant les années de guerre, que parmi les sadiavahe l'on comptait peut-être des voleurs mais que la plupart d'entre eux manifestaient sûrement leur mécontentement contre la fiscalité.

Par leurs actes les sadiavahe s'efforcent de montrer leur opposition aux diverses formes de contraintes administratives. Extrême mobilité, vie dans le bush en groupes dispersés expriment le refus d'accepter les injonctions des administrateurs de limiter les déplacements et de regrouper ces éleveurs dans des postes pour mieux les surveiller.

Signalons un dernier argument qui vient renforcer l'hypothèse selon laquelle ces insurgés se sont révoltés contre le système colonial lui-même. Evadés de prison, repris de justice constituent le noyau des rebelles. Cette catégorie de personnes a déjà eu des rapports peu privilégiés avec l'administration – en tant que prisonniers. L'un des objets de terreur des populations du Sud est la prison. Les administrateurs s'accordent à reconnaître les mauvaises conditions de vie dans les prisons ainsi que les conséquences néfastes d'un séjour dans ces « maisons de correction ». Gerbinis écrit dans son rapport : « Il convient d'ajouter que la prison est une école pernicieuse : tel qui y entre simple voleur de bœufs

(82) D 70, Rapport de Gerbinis sur les événements du Menarandra.

incapable d'attenter à la vie d'un de ses semblables en ressort malfaiteur de profession, capable des pires crimes » (83). Delpit va plus loin : « Nous les mettons dans un milieu malsain au physique comme au moral. S'ils ne meurent pas misérables et inutiles à la société pendant leur captivité, leur moral se corrompt parfois définitivement au contact de ce foyer putride qu'est la prison. Ces êtres épris de liberté meurent avec une facilité frappante en prison, les statistiques des prisons de la province et de Tananarive le prouvent » (84). Un passage d'une lettre au sujet des sanctions éventuelles à réserver aux voleurs de bœufs rédigée par le chef du district de Tsihombe souligne le « rôle éducateur » de la prison pour tous les mauvais sujets – qui en sortent terrorisés – certainement à cause des mauvais traitements qu'on leur a infligés : « ... les nombreuses évasions, le paiement immédiat des amendes judiciaires pour éviter une plus longue détention, la terreur que les prisonniers ont d'aller à Fort-Dauphin ou dans toute autre prison de la colonie démontrent que la prison fait son effet » (85). Après la lecture de tels extraits l'on est tenté de recourir à deux explications au moins pour l'analyse du rôle important joué par les évadés (Masikavelo ou Relenja...) dans les origines du mouvement sadiavahe. Leur participation au mouvement, motivée peut-être par le désir de reprendre d'anciennes activités (au risque de se faire arrêter une fois de plus) manifeste sûrement la volonté de signifier leur mécontentement à une administration trop oppressive pour ces populations non habituées à de telles contraintes. Poids des impôts, contrôle des déplacements, séjours pénibles en prison représentent pour bien des gens du Sud-Ouest les seuls contacts avec les autorités en place. Ce sont des motifs suffisants pour pousser à l'insurrection Antandroy, Karimbola et Mahafaly. La révolte sadiavahe s'inscrit normalement dans la série des événements qui ont secoué, au début de la période coloniale, la domination française dans le Sud de Madagascar – événements à l'origine desquels se retrouvent des problèmes de fiscalité : ainsi l'insurrection de 1904 qui éclate dans le Sud-Est mais a des répercussions à travers tout le Sud, la brève révolte de 1907 en pays antandroy.

On peut aussi avancer que la situation administrative assez confuse de la région est l'une des causes essentielles de la révolte. L'insurrection de 1915-1917 apparaît comme le symptôme d'un malaise permanent traduisant les difficultés d'ordre administratif rencontrées par les Français dans le Sud-Ouest du pays.

Les fréquents changements de la limite entre les provinces de Fort-Dauphin et de Tuléar (86) prouvent que l'administration coloniale se trouve confrontée dans les environs du Menarandra à un problème qu'elle n'a jamais pu résoudre

---

(83) D 70, Rapport sur les événements du Menarandra.

(84) » Lettre au gouverneur général, du 16-8-1913.

(85) » Lettre au chef de la province, du 17-6-1914.

(86) Rapport général 1915. Archives d'Aix-en-Provence.

d'une manière satisfaisante – problème dont l'une des manifestations est le mouvement des sadiavahe. Ces derniers profitent de l'existence d'une zone frontière mal surveillée pour mener leur action. Cette question de frontière témoigne ainsi des hésitations françaises en ce qui concerne l'organisation de la région. D'ailleurs les administrateurs pensent que le Sud a été plus ou moins délaissé et envisagent à partir de la deuxième moitié de 1915 divers projets pour une meilleure administration de ces provinces éloignées. On reconnaît implicitement que l'insurrection sadiavahe est la conséquence logique de défaillances dans l'organisation du Sud. Le rapport de 1915 rédigé par le gouverneur général souligne nettement ce fait : « Jusqu'à ces derniers temps l'administration s'était surtout occupée des races les plus avancées de l'Ile. C'est ainsi que les provinces du Centre et des côtes Est et Ouest furent dotées pour la plupart, au fur et à mesure, d'une organisation administrative indigène pratique adaptée à chaque région. Le Sud de la colonie habité par des peuplades qui paraissent réfractaires à toute organisation administrative fut donc laissé à l'écart » (87).

Comme pour rattraper ce retard différentes mesures sont prises, des projets mis sur pied. Ainsi un arrêté publié en septembre 1915 décide la restructuration de l'administration indigène dans la province de Tuléar – une organisation que l'on s'efforce d'aligner sur celle du fokonolona en Imerina tout en maintenant une certaine originalité. L'arrêté prévoit une surveillance plus sévère des troupeaux, des règlements sur les vols de bœufs, les déplacements à la recherche de terrains de parcours, tout cela sous le contrôle des *« Fokon'ondaty »* (équivalent du Fokonolona merina) et des *« Fokon-tanà »* (communauté de village). D'autre articles insistent sur les moyens à utiliser pour obtenir de meilleures rentrées fiscales. Exemple : « Dans le cas de déplacement momentané, il (l'indigène) dépend pour l'exécution des prestations du *fokon-tanà* où il est venu se fixer » ; « le chef du *fokon-tanà* s'assure de l'identité de tous les étrangers de passage et vérifie s'ils sont en règle avec le fisc » (88).

Voulant même aller plus loin et conscients du fait de l'absence d'harmonisation dans les rouages administratifs des deux provinces – sur le plan fiscal, celui des prestations, des règlements de vols de bœufs – certains administrateurs proposent de considérer le Sud comme une seule entité – originale à cause de son éloignement par rapport à la Capitale et des problèmes qui s'y posent. En 1917 est présenté le projet de former un gouvernement du Sud, projet repris quatre ans plus tard mais non exécuté. Le délégué du Gouverneur général dans cette région devait assurer des liaisons entre les chefs de provinces mais aussi entre ceux-ci et Tananarive. L'éloignement faisait naître en effet un certain

(87) Rapport général 1915. Archives d'Aix-en-Provence.

(88) Pour plus de précision, cf. Journal Officiel de Madagascar et Dépendances, le septembre 1915.

sentiment d'indépendance chez les administrateurs locaux et ceci risquait, à la longue, de nuire à la domination française (89).

Quoi qu'il en soit, déplacements de frontière, arrêtés et projets portant sur l'organisation du Sud-Ouest traduisent d'une manière éclatante les hésitations, les tâtonnements des autorités coloniales dans la région. L'insurrection des sadiavahe souligne les défaillances de l'administration du secteur.

*
* *

Au terme de cette analyse de l'insurrection sadiavahe il nous faut souligner que notre étude n'a pas la prétention de faire le tour de la question. Notre but est de susciter des travaux plus approfondis sur ce mouvement d'opposition à la domination coloniale, mouvement encore peu connu mais qui a profondément marqué les populations du Sud-Ouest. De nos jours, le souvenir des « sadiavahe » est encore vivace dans cette région. Enquêtes sur le terrain, recherches d'archives susceptibles de fournir d'autres renseignements plus précis doivent compléter la documentation déjà utilisée. Signalons que les journaux consultés (90) ne font pas allusion à cette insurrection sadiavahe – révolte de paysans d'une région déshéritée et soumis à des contraintes physiques et fiscales. Plus qu'une simple affaire de « banditisme » ou de brigandage, le mouvement des Antandroy, Mahafaly et Karimbola se présente comme une révolte contre l'oppression coloniale – au même titre que la *Vy Vato Sakelika* (V.V.S.), société secrète nationaliste découverte à Tananarive, Fianarantsoa, Ambalavao en 1915. Membres de la V.V.S. et sadiavahe veulent remettre en cause certains aspects de la colonisation. Mais les ressemblances entre ces mouvements s'arrêtent là.

La V.V.S. recrute ses adhérents parmi la bourgeoisie intellectuelle citadine, les sadiavahe sont des ruraux. Les membres de la V.V.S. forment une société secrète et aiment à se réunir clandestinement pour discuter de droits politiques et de renouveau culturel. Les insurgés sadiavahe prennent le maquis, se lancent dans des épreuves de force pour pouvoir s'imposer à l'administration. Ce sont là deux mouvements bien différents. A quoi tiennent ces différences ? La première explication, solution de facilité pour les administrateurs est l'oppo-

(89) D 470, Note relative à la création d'un emploi d'Inspecteur du Sud (le 24-5-1921).
Lettre de Garbit au Ministère des Colonies, du 21-8-1920.

(90) Ainsi *Ny Lakolosy Volamena sy Trompetra Volamena, Journal de Madagascar, Tribune de Madagascar.*

sition de tempérament entre les gens des Hautes Terres et du Sud plus violents, moins « civilisés ». Il semble plutôt que la responsabilité revient à la politique adoptée par l'administration coloniale elle-même. En effet les mouvements qui ont secoué la partie sud de l'Ile, au début du XX^{e} siècle (1904, 1907, 1915...) expriment l'opposition aux méthodes administratives (pressions fiscales, surveillance des déplacements...). Dans tout le système colonial, c'est cette oppression administrative qui est la plus sensible aux pays du Sud, toujours hantés par le spectre de la disette, alors que dans l'Imerina ou le Betsileo, la domination coloniale se traduit aussi par la mise en place d'un enseignement de type français, l'introduction de valeurs spirituelles étrangères. Si dès le début de la période coloniale un réseau assez dense d'écoles s'établit dans ces « Hauts Plateaux », le Sud du pays est à peine touché par la scolarisation. Jusqu'en 1910 on ne comptait aucune école officielle à Tuléar ou Fort-Dauphin. En 1913, toute la province de Fort-Dauphin disposait seulement de 5 écoles officielles avec un effectif de 230 élèves (91). La différence entre sadiavahe et membres de la V.V.S. découle de cet état de fait. Les uns et les autres ont pourtant voulu porter atteinte à l'ordre colonial. Et, en 1920, alors que l'administration pensait s'être définitivement imposée chez les Antandroy, Decary écrivait : « Tous ne désespèrent pas encore de notre départ, confirmés qu'ils sont dans leur croyance par les fréquentes mutations auxquelles ils ont assisté ces dernières années parmi les chefs de poste » (92).

(91) Cabinet civil D 202, Rapport de 1913 sur l'enseignement.

(92) Decary, art. cit.

FAMINTINANA

Sadiavahe no anarana nomena ireo izay nandray anjara tamin'ilay fihetsiketsehana nipoaka, teo amin'ny voalohandohan'ny taona 1915, tany Ampotaka ary nitatra nanenika ny distrikan'Ampanihy sy Tsihombe – indrindra fa ny faritra manamorona ny Menarandra amin'ny lafiny atsimo. Fanafihana tanàna sy halatra omby no endrika nisehoan'ny korontana. Sahirankirana ihany ny Frantsay satria mivezivezy amin'ny toerana efa mahazatra azy ireo sadiavahe, tany karankaina ary matetika voarakotry ny ala. Manana fiadiana koa ireo mpikomy no sady misy tanàna miray tsikombakomba aminy. Tamin'ny taona 1917 vao nanomboka niverina ny filaminana.

Araka ny filazan-dry zareo mpanjanan-tany dia tsy nifono hevi-dalina io fihetsiketsehana io fa fanehoana fitiavana halatra omby sy korontana rano fotsiny, araka ny fomba mahazatra any amin'ny faritra atsimo – indrindra moa fa be mpigadra nandositra amin'ireo mpitarika ny raharaha.

Raha fakafakaina kokoa anefa ity fihetsehana ity, dia heverinay fa nisy zavatra nokendren'ireo sadiavahe fa tsy nipoapoaka fahatany io korontana io. Nandalo fotoan-tsarotra iny faritra atsimo-andrefana iny nandritra ny ady lehibe voalohany. Tsy fisiana no nianjady tamin'ireo mponina izay mazana tandindomin'ny fahantrana, mponina voatery mandoa hetra isan-karazany ary mandoa tokoa na dia sarotra aza ny fiainana – ny mpanjanan-tany ihany no milaza izany. Matoa nisy ireo tanàna maromaro nanampy antsokosoko na am-pahibemaso ny sadiavahe dia satria koa izy ireo nahatsapa ny maha-henjana ny fitondrana ary nankasitraka ireo namany nandositra io fitondrana io amin' ny fivezivezena – ka sarotra ho an'ny mpitondra fanjakana ny miambina azy – amin'ny halatra omby – izay efa voarara nefa nentin'ny sadiavahe hanehoana ny tsy hafaliana – ary amin'ny fanoherana ara-batana. Mpikomy ny sadiavahe, mpikomy toy ny mpikambana V.V.S., saingy samy hafa ny fisehoan'ny fikomiana, satria misy faha-samihafany ny nahatsapan'ny teto ampovoan-tany sy tany amin'ny faritra atsimo iny ny fanjanahan-tany.

OUTLINE

At the beginning of 1915, a movement burst out at Ampotaka, which rapidly spread to the districts of Ampanihy and Tsihombe, especially on the south bank of the Menarandra. Raids on villages and cattle robbery, such were the offences committed by the Sadiavahes who then took advantages of a number of favourable conditions : they had a perfect knowledge and practice of a waterless region covered with thorny bushes, possessed weapons and acted in collusion with certain villages. Peace only came back progressively from 1917 on wards.

When they analyze this movement, the French authorities refer to a marked propensity of the population of the south for anarchy and plundering. They do not ascribe the Sadiavahe any political motive. In fact, this movement which was finally joined by several villages burst out within a background of destitution, due to the enormous economical difficulties created by the first world war in an already poor region. In spite of these difficulties, taxes were easily collected, which probably results from administrative pressure. The Sadiavahe were not mere scoundrels but true rebels rising against colonial oppression and showing their discontent in their shunning of authorities and taxes, in cattle robbery, forbidden by the administration, in open rebellion as outlaws. This movement proceeded from the same causes as other rebellions which stirred the South and were the symptoms of administrative weaknesses in this part of the island.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. — *ARCHIVES*

A) *Archives de la République Malgache.*

— série D Cabinet civil
70 Province de Fort-Dauphin
160 Guerre 1914-1918

— série D Affaires politiques, Provinces
448 Fort-Dauphin 1906-1944
470 Tuléar 1902-1921

— série D Travaux publics
24 Fort-Dauphin 1899-1925

— série D Télégrammes officiels
16 Année 1914
17 Année 1915
18 à 21 Année 1916
22 Année 1917 — des Provinces vers Tananarive

575 Année 1915
576 Année 1916 — de Tananarive vers les Provinces

— série ID Registres du Conseil d'Administration
59 Procès-verbaux Avril 1916
65 » Décembre 1916
82 » Juillet 1918
84 » Septembre-Octobre 1918

B) *Archives d'Aix-en-Provence.*

Microfilms appartenant au Département d'Histoire E.E.S.L.

— Rapports économiques de Fort-Dauphin 1913-1914
— Rapport politique de Fort-Dauphin 1915.

II. — *TRAVAUX*

AUGAGNEUR V. — *Erreurs et brutalités coloniales* — Paris, Editions Montaigne, 1927.

BATTISTINI R. — *Géomorphologie de l'Extrême-Sud de Madagascar*, Etudes Malgaches — Laboratoire de Géographie Université de Madagascar (utilisé pour l'élaboration des croquis).

— *Géographie humaine de la plaine côtière mahafaly*, Etudes Malgaches — Laboratoire de Géographie Université de Madagascar, Toulouse, 1964.

BOITEAU P. — *Contribution à l'histoire de la Nation Malgache* — Paris, Edition Sociales, 1958.

DECARY R. — *L'Androy, essai de monographie régionale*, 2 tomes — Paris, Sociétés géographiques, Maritimes et Coloniales, 1930 et 1933.

DECARY R. — *Monographie du district de Tsihombe* in *Bulletin Economique*, 1920-1921.

GONTARD M. — *Madagascar pendant la première guerre mondiale* — Tananarive, Société Malgache d'Edition, 1969.

GONTARD M. — *Les troubles dans le sud de Madagascar pendant la première guerre mondiale, in Bulletin de Madagascar*, décembre 1968, p. 1148-1155.